

L'école

2022
2023

municipale
des sports

Enfants 4 - 14 ans



Stages
sportifs
Accueil
de loisirs



HIVER SPORTS

du 6 au 17 février 2023



Inscription
obligatoire

à partir
du 3 janvier

J'inscris mon enfant

Nom (majuscules) :

Prénom :

et je coche la (ou les) case(s) correspondant au choix de mon enfant :

STAGES À LA DEMI JOURNÉE

Accueil dans les gymnases 15 minutes avant le début de l'activité.		
Pour les 4/5 ans		
6 au 10 février		
13 au 17 février		
Gym - Cirque 10 h à 12 h gymnase Henri-Maurice	<input type="checkbox"/>	
Pour les 6/8 ans		
6 au 10 février		
13 au 17 février		
Escalade 10 h à 12 h gymnase Colette Bresson		<input type="checkbox"/>
Gym 14 h à 16 h gymnase Delaune	<input type="checkbox"/>	
Pour les 8/14 ans		
6 au 10 février		
13 au 17 février		
Glisse ski alpin 9 h 30 à 17 h 9h30 départ gymnase Voltaire 9h45 départ gymnase Jean-Pierre Boy	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Pour les 9/14 ans		
6 au 10 février		
13 au 17 février		
Escalade 14 h à 16 h gymnase Colette Bresson		<input type="checkbox"/>

À RENSEIGNER SI DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL PAR LA VILLE POUR LES STAGES ACTIVITÉS GLISSE :

Pointure	Taille	Tour de tête (cm)

Essai obligatoire à l'école Ambroise Croizat, au 22 rue Honoré de Balzac.

Pour les enfants inscrits sur les deux stages du 6 au 10 février et du 13 au 17 février :

mardi 31/01 de 18 h à 19 h 30

OU

mercredi 01/02 de 12 h à 14 h

HIVER SPORTS

Les dates

Semaine du 6 au 10 février

Semaine du 13 au 17 février

Pour qui ?

Les enfants de 4 à 14 ans.

Quand ?

Accueil dans les gymnases aux heures indiquées et début des activités sportives 15 minutes après.

Les thèmes

Gymnastique, cirque, escalade, ski alpin.

Paiement

Une facture vous sera adressée une fois les activités effectuées par votre enfant.

Pour bénéficier de la prise en charge du Cos SMH, la facture devra être acquittée, puis transmise par vos soins auprès du Comité Social.

Renseignements

- > Auprès des éducateurs sportifs des groupes scolaires
- > Sur le site www.saintmartindheres.fr (rubrique cadre de vie)
- > Au 04 56 58 32 76

Les tarifs

STAGES SPORTIFS	Tarifs martinérois (€)				Tarifs non martinérois (€)
	QF Caf < 300	QF Caf 301 à 600	QF Caf 601 à 1600	QF Caf > 1600	S1 et S2
	S1 et S2	S1 et S2	S1 et S2	S1 et S2	
Escalade - gym - cirque 10 h à 12 h	7,5 €	11,25 €	15 €	20 €	30 €
Ski alpin 9 h 30 à 17 h 15	20 €	De 20 à 32,5 €	De 32,5 à 110 €	110 €	De 52 à 132 €

S1 : du 6 au 10 février (5 jours) S2 : du 13 au 17 février (5 jours)
Pour calculer le montant exact du stage veuillez utiliser le calculateur sur votre espace citoyen ou sur le site de la Ville

Inscriptions

Attention : 2 périodes d'inscription (prioritaires/non prioritaires) :

> **PÉRIODE 1** du mardi 3 janvier à partir de 9 h au vendredi 6 janvier

Exclusivement ouvert aux Martinérois sauf pour les enfants déjà inscrits à l'année sur l'EMS glisse ou l'EMS escalade et qui souhaitent s'inscrire sur les stages glisse ou escalade.

> **PÉRIODE 2** du lundi 9 janvier à partir de 9 h au vendredi 27 janvier

Pour tous

> **EN LIGNE** sur l'Espace citoyens

> **AU SERVICE DES SPORTS**

annexe Croizat, 135 avenue Ambroise Croizat (9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h)

L'enfant reste sous la responsabilité de la ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents qui l'ont autorisé à rentrer seul au domicile, ou qui ont convenu avec lui de le récupérer ou de le faire récupérer par une personne de leur choix. La ville n'assume plus aucune charge de l'enfant dès la fin de la séance.

Stages sportifs

Pour les 4/5 ans

De 10 h à 12 h

GYM - CIRQUE

• du 6 au 10 février

Gymnase Henri-Maurice

Pour les 6/8 ans

De 10 h à 12 h

ESCALADE

• 13 au 17 février

Gymnase Colette Besson

De 14 h à 16 h

GYMNASTIQUE

• du 6 au 10 février

Gymnase Auguste Delaune

Pour les 8/14 ans

De 9 h 30 à 17 h 15

SKI ALPIN

• 6 au 10 février ou 13 au 17 février 5 jours ski alpin au Collet d'Allevard

> 2 départs possibles au choix :

- Soit gymnase Voltaire (départ : 9 h 30 - retour : 17 h)

- Soit gymnase Jean-Pierre Boy (départ : 9 h 45 - retour : 17 h 15)

Pour les 9/14 ans

De 14 h à 16 h

ESCALADE

• 13 au 17 janvier

Gymnase Colette Besson



Pour les stages Ski alpin (8/14 ans)

Prévoir

- tenue de ski + grosses chaussettes + bottes de neige + bonnet + gants + lunettes de soleil + crème solaire + pique nique + goûter + gourde + tenue de sport + baskets (à prévoir impérativement si repli en gymnases en cas de mauvais temps)

PRÊT DE MATÉRIEL POSSIBLE PAR LA VILLE

- **Essayage obligatoire** à l'école Ambroise Croizat, au 22 rue Honoré de Balzac.

Pour les enfants inscrits sur les deux stages du 6 au 10 janvier et du 13 au 17 janvier :

mardi 31 janvier de 18 h à 19 h 30

ou mercredi 1^{er} février de 12 h à 14 h



Attention : renseigner obligatoirement le document "contrat unique", pour tous les enfants n'étant pas déjà inscrits à la restauration scolaire et /ou à l'accueil de loisirs et / ou au péri scolaire 2022-2023. Ce document est disponible au service des sports.

Je soussigné(e)

Qualité : père mère tuteur
NOM (majuscules) :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone(s) :

Je déclare

Être investi vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/M.
 Être l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage

À prévenir le service de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence

Autre personne à contacter :
Lien de parenté :
NOM (majuscules) :
Prénom :
Téléphone(s) :

J'inscris l'enfant

NOM (majuscules) :
Prénom :
Adresse (si différente) :
Date de naissance :
Numéro allocataire Caf :
Établissement scolaire fréquenté en 2022/2023 :
Problèmes de santé :
Accompagnement par une AVS sur le temps scolaire : oui non

Je l'autorise et je comprends

- À participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'EMS Hiver sports 2023 intra et extra-muros.
- Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indication médicale pour les activités choisies.
- Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.
- Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extrascolaires.
- J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul.
- Je comprends que je dois renseigner le document "contrat unique" si mon enfant n'est pas déjà inscrit à la restauration et/ou au périscolaire et/ou à l'accueil de loisirs.**
- Je comprends que toute inscription (choix d'activité ou de semaine) sera définitive.**
- Je comprends qu'il est possible de procéder à l'annulation du stage uniquement sur présentation d'un certificat médical, sans celui-ci le stage me sera facturé.**

À Saint-Martin-d'Hères, le

Signature du (des) parent(s) :